

Le tome III se divise en deux parties : la première contient les prescriptions sur le service des malades à bord : précautions sanitaires, nourriture à donner aux malades, débarquement des malades dans le pays ou à l'étranger, service des troupes sanitaires en cas de combat.

L'intérêt de la deuxième partie du tome III dépasse de beaucoup celui qu'offrirait un simple règlement de marine : elle traite de l'hygiène à bord. On ne saurait trouver nulle part un assemblage aussi complet de règles relatives à la manière de recueillir et de soigner les blessés à bord, de façon à rendre le séjour dans les navires facilement supportable et à maintenir les troupes fraîches et en bonne santé. Mais la nouvelle ordonnance va plus loin ; elle décrit brièvement les maladies qui règnent aux tropiques, et indique les moyens de les prévenir et de se garantir de la contagion. Enfin un chapitre est consacré à la désinfection et à la suppression des odeurs à bord ; son contenu peut être chaudement recommandé à l'attention de tous ceux qui sont appelés à naviguer.

ALSACE-LORRAINE

LES SOCIÉTÉS D'HOMMES DE LA CROIX-ROUGE

Jusqu'en 1893 il n'existait en Alsace-Lorraine que neuf sections de la Société patriotique des Dames, qui se consacraient à la cause de la Croix-Rouge. Elles s'efforçaient, en particulier, de seconder les efforts de l'assistance volontaire en temps de guerre, par la formation d'infirmières et par des préparatifs de tout genre. C'est ainsi que la section de Strasbourg était arrivée à tenir prêts deux lazarets de deux cents lits chacun, une station de rafraîchissements et trois dépôts de matériel.

Depuis deux ans déjà, on songeait à créer, dans le même pays, des sociétés d'hommes de la Croix-Rouge, mais ce ne fut qu'en 1893 qu'on parvint à mettre cette idée à exécution. Des pourparlers étaient intervenus dans les mois de mai et de juin, à l'instigation du prince de Hohenlohe. Depuis lors douze sociétés d'hommes se

sont fondées, avec un total de 2,000 membres en chiffre rond.

La principale est celle de Strasbourg avec 630 membres, répartis, à leur gré, dans trois sections : la section des soins à donner aux malades, celle du service de transport, et celle qui s'occupe de la collecte des dons.

La Société strasbourgeoise a tenu le 16 décembre dernier sa première assemblée générale, que la princesse de Hohenlohe a daigné favoriser de sa présence. Le président du comité provisoire, comte de Freiberg, rendit compte dans son rapport des négociations qui avaient abouti à la fondation des sociétés d'hommes de la Croix-Rouge ; puis l'assemblée nomma pour trois ans le président de la société définitive.

Cette société a pris dès lors en main la direction générale de toute l'organisation des troupes sanitaires volontaires, et, par le seul fait de l'unité de direction, le service du transport des malades, qui est compris dans ce plan général, a acquis un développement important.

AUTRICHE

LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE EN 1893

La Société patriotique de Vienne a pendant longtemps, comme on sait, représenté seule l'œuvre des secours aux blessés en Autriche, et entretenu des relations avec les sociétés similaires des autres pays ; mais, depuis la formation de la Société autrichienne de la Croix-Rouge, en 1880, la Société patriotique a pris rang dans cette fédération comme société régionale pour la Basse-Autriche, et relève, à ce titre, du Comité central de l'œuvre.

En 1893, l'empereur et l'impératrice ont manifesté de l'intérêt à son égard, en exprimant le désir de prendre connaissance de son dernier rapport, mais elle n'a pas eu l'occasion, à côté de son activité normale, de se consacrer à des travaux exceptionnels. Elle s'est préoccupée principalement de sa réorganisation intérieure ;